



Le Grain de Sel

N° 25 - OCTOBRE 2009

SOMMAIRE

Editorial.....p.	1	Xipots.....p.	5-6-7
Commission Culture.....p.	2	Le Billet de la Josée.....p.	7
Dossier sur l'école autrefois.....p.	2 à 4	Courrier des lecteurs.....p.	7
Billet d'humeur.....p.	4-5	Tribune libre.....p.	8-9

Editorial

Nous voici en automne. La ville a retrouvé son calme après ces mois d'été où la chaleur de certaines nuits, ajoutée aux animations tardives, a pu provoquer quelques insomnies parmi nous.

Voici que, depuis le mois de septembre, un climat de psychose se développe au niveau du pays : le virus de la grippe porcine rebaptisé AH1N1 nous envahit. L'épidémie mondiale est à nos portes et la « pandémie », mobilisation générale des temps modernes, est décrétée. Tous les jours, on nous distille notre lot d'informations sur les précautions à prendre, les conduites à tenir, l'état du vaccin, le bilan des fermetures d'école (de préférence celles des écoles pilotes qui enseignent en utilisant internet, c'est-à-dire avec le minimum de présence d'enseignants), le décès d'une personne par-ci par-là.

Rappelons que la grippe saisonnière fait chaque année 4000 morts environ dans notre pays. Une des grandes peurs de nos gouvernants est qu'une majorité des millions de vaccins commandés aux laboratoires restent en stock, non utilisés. Quel manque à gagner, vous rendez-vous compte !

Par rapport au fléau annoncé, on se demande pourquoi une « pandémie » sur la faim n'a pas été décrétée depuis plusieurs années déjà ou bien une « pandémie » contre les guerres dans le monde au regard des atrocités qui se pratiquent.

En fait, cette opération, bien relayée par les médias, est bien pratique pour nous faire oublier l'état de notre société. La crise n'est pas derrière nous mais nous frappe de plein fouet tous les jours avec son lot de fermetures et de délocalisations d'entreprises. Un rapport de l'OCDE nous dit que, pour le chômage, le pire est à venir et il craint un phénomène de « génération sacrifiée ». La pandémie sanitaire, relayée par nos médias, permet de passer largement sous silence ce fléau social et humain que représentent la perte de l'emploi et la dépendance de l'être humain à un système.

Notre association, créée il y a 6 ans déjà, avec une forte exigence, celle de développer la démocratie participative chez nos concitoyens en continuant d'une part le travail effectué par les comités de quartier et d'autre part en sensibilisant un maxi-

mum d'habitants de notre ville à la gestion et au développement de notre cité, s'est fortement structurée et étoffée pour atteindre en 2009 plus de 500 adhérents.

En 2009, nous devons, conformément aux statuts, renouveler le comité qui peut aller jusqu'à 25 personnes. Cette assemblée générale aura lieu le **VENDREDI 20 NOVEMBRE au Mas de Nogarède à 20h30** (pandémie oblige, la Salle de l'Union est en quarantaine).

Au mois de novembre, vous recevrez toutes et tous les modalités pour ce renouvellement. D'ores et déjà, nous comptons sur toutes celles et tous ceux qui veulent et peuvent nous apporter leur réflexion, soit au niveau du comité, soit au niveau des commissions.

Si notre responsabilité en tant que citoyen est de réagir au niveau national, l'exigence est encore plus forte au niveau local.

Robert Jeanpierre

COMMISSION CULTURE

Fête du Livre et des Editeurs

La première édition de la Fête du Livre et des Editeurs avait été un franc succès tant du côté des éditeurs que du public qui avait répondu présent.

La barre était donc placée très haut pour cette deuxième fête. D'autant que les éditeurs présents en 2008 nous avaient fait de la pub et que 26 d'entre eux - contre 13 l'année précédente - avaient répondu à notre appel.

Les organisateurs étaient donc dans leurs petits souliers : le temps sera-t-il aussi clément ? Le public assez nombreux ? Les ventes de livres seront-elles au rendez-vous ?

Mais, au matin du 6 septembre, le stress s'est vite envolé : le soleil brillait au dessus des platanes, nos 26 invités, venus des PO, de l'Aude, de l'Hérault, du Gard, du Massif central et même de Paris, s'installaient dans la bonne humeur. Dès 10 heures, les badauds affluaient. Et chacun pouvait trouver son bonheur dans le large choix qui leur était offert : BD, livres de jeunesse, livres d'art, histoire et récits humains, aventure, polars, jeux éducatifs... D'autant plus que la présence de nombreux auteurs entraînait des rencontres riches de discussions et échanges multiples.

Une ambiance conviviale et festive s'installait, accentuée par le temps fort des animations. Un grand merci à nos conteurs et conteuses qui, par leur talent, ont promené petits et grands dans des histoires universelles.

Dans l'après-midi, la table ronde qui a réuni une dizaine d'auteurs a, malgré quelques imperfections techniques, captivé un large auditoire.

Enfin, notre inégalable commissaire-priseur, Bernard Nicolas, avec sa bonhomie habituelle et son enthousiasme, a animé une vente aux enchères aussi courue que l'an dernier.

Il faut souligner le travail énorme qu'ont accompli les adhérents de l'association qui ont participé à la préparation et à l'élaboration de cette manifestation : tous ceux qui ont distribué les affiches, distribué les programmes, assuré l'accueil, transporté tables, chaises, grilles et ont été présents pour les « petites tâches ». Sans eux, la manifestation ne serait pas ce qu'elle est.

Bilan : tout le monde avait le sourire et nos éditeurs ont tous signé pour 2010.

Réservez donc, d'ores et déjà, votre premier dimanche de septembre pour la troisième édition de la Fête du Livre et des Editeurs !

DOSSIER

Racontez-moi l'école d'autrefois à Céret

Les petites histoires constituant le sel de la grande Histoire, permettez-moi de rappeler ici quelques épisodes concernant l'éducation des petits garçons à Céret (à cette époque les filles en sont totalement exclues).

Vous verrez que cette histoire ne fut pas « un long fleuve tranquille » et que les jeunes cérétans ont eu bien plus de possibilités de courir dans les rues, les garrigues et les forêts que d'être assis derrière un pupitre. Il faut d'abord attendre le XVIème siècle pour voir les archives faire vraiment mention de l'instruction à Céret.

1^{er} épisode : les Capucins

En 1589, les Capucins s'installent à Céret avec l'engagement (moyennant un don de 6 livres de viande et autant de poisson par semaine) de fournir à la communauté un maître de grammaire (*mestre de grammatica*) et éventuellement un précepteur pour les petits enfants (*mestre de minyous*). Cet engagement est respecté au tout début puis, pour on ne sait quelle raison, les Capucins conservent le don de viande et de poisson mais s'abstiennent de leurs obligations pédagogiques. Voilà les petits cérétans en vacances, ce qui déplaît fort aux autorités municipales dans l'obligation de se tourner vers d'autres voies. Leurs recherches vont durer un certain temps : il faut savoir en effet que le métier de pédagogue n'est pas vraiment enviable : beaucoup de travail, des responsabilités pour un salaire de misère sans aucune considération. Les candidats ne se bousculent donc pas.

En 1642 par exemple, on paie aux héritiers de Pau Massagner « *mestre del studi* », mort à la tâche, la somme de 16 livres treize sous et un denier, solde due à ce maître d'école au moment de son décès. Lui succède Salvador Bounelle, personnage déjà âgé et de petite santé qui est vite épuisé par sa double fonction de précepteur des petits garçons et de maître de grammaire. Si l'on en juge par les paiements qui lui étaient attribués, ses interventions étaient très irrégulières : tantôt pour un mois, tantôt pour 2 mois, parfois 15 jours...

Voilà de nouveau les jeunes cérétans plus souvent en vacances qu'à l'école.

2^{ème} épisode : le concours

Les Capucins restant toujours sourds aux

demandes des autorités, celles-ci décident de lancer un concours de recrutement. On prépare 16 affiches qui vont partir dans les principales localités de la Région...Elles sont prêtes....

3^{ème} épisode : les Carmes Déchaux et la guerre fratricide

Mais un évènement va bouleverser ce projet. A cette même date, le 1er Consul (*consul en cap*), Miguel Casanovas, est informé que les religieux de « *Nostra Senyora de Mont del Carme* » (les Carmes Déchaux), demandent l'autorisation de bâtir un couvent en ville en dehors des murailles et « de l'autre côté des fossés » soit à l'emplacement qu'occupent aujourd'hui la Mairie et le Musée.

Entrevoyant le parti que l'on peut tirer de cette installation, le Conseil réunit aussitôt ses membres et le 8 novembre 1648, on ratifie le contrat suivant : accord pour l'installation mais obligation d'enseigner aux enfants « natifs de Céret et exceptionnellement aux enfants d'étrangers » la grammaire et la philosophie. On fixe le salaire : 30 ducats annuels pour le maître de grammaire et 20 pour le maître de philosophie.

Voilà enfin une bonne solution et tout le monde respire...C'est compter sans les Capucins furieux qui s'opposent formellement à cette installation : « Comment ? Mais dans un même lieu, il ne peut y avoir qu'un seul ordre mendiant (règle instaurée par le pape Clément VIII), et ils sont déjà là ! Et enfin, ce sont eux qui ont depuis 1589 le privilège d'enseigner... » S'engage alors un procès interminable.

Outré par cette mauvaise foi, le Conseil Municipal décide de supprimer aux Capucins le don hebdomadaire de nourriture dont ils bénéficient toujours même s'ils ne tiennent pas leurs engagements.

Finalement, est-ce le bon sens qui l'emporte ou la peur des représailles ? Toujours est-il que les Capucins mettent fin à leur opposition et à partir du 16 juillet 1651, les cérétans peuvent reprendre le chemin de l'instruction. Pendant quelques années tout se passe correctement : les Carmes Déchaux donnent à leurs élèves une instruction intelligente et solide. Ils veillent aussi à la fréquentation de l'école : ils suggèrent par exemple au 1er Consul, Joan Casanovas, de faire appliquer certaines pénalités aux parents peu soucieux de l'instruction de leurs enfants. On prend ainsi l'habitude et on peut dire que vers 1660, l'école « communale » de Céret fonctionne à peu près régulièrement.

Mais un nouveau coup du sort va tomber sur la ville : le nombre de Carmes Déchaux diminue et ils

ne peuvent plus assurer leur service...Parallèlement, une partie du couvent est détruite par les troupes du duc de San German en 1674...On revient à la case départ : la recherche d'un enseignant, entreprise d'autant plus difficile que leur situation matérielle et morale ne s'est toujours pas améliorée. Les consuls sont toujours aussi intransigeants : au moindre mécontentement, les maîtres sont renvoyés sans solde. On note la mésaventure de Joan Valenti, destitué pour avoir osé demander une augmentation...

Le départ d'un enseignant donne donc lieu à des pourparlers interminables et à une possibilité de pression politique.

4^{ème} épisode : le scandale à Céret

En octobre 1669, le procureur juridictionnel du Comte de Plaisance fait nommer le secrétaire de celui-ci Joan Xala, clerc tonsuré, comme « *mestre del studi* » à Céret.

Est-il un bon enseignant ? On ne le sait pas, ce qu'on sait en revanche, c'est qu'il fréquente assidûment « dans le plus grand débraillé » et avec d'autres ecclésiastiques les maisons de jeu et les cabarets de la ville. Les parents, indignés par ce mauvais exemple, empêchent leurs enfants de fréquenter sa classe et cela malgré la peur des pénalités. Faut-il parler d'un péché de jeunesse ? Joan Xala fait sûrement repentance car en 1674 il émarge encore au budget communal pour un acompte de 30 livres...

5^{ème} épisode : les « troupiers » et le français

Autre problème, l'obligation d'apprendre le Français et cela depuis la Conquête du Roussillon. Seulement voilà : très peu d'habitants possèdent suffisamment cette langue encore étrangère au pays pour pouvoir l'enseigner...Comment faire ? Les Consuls imaginent alors une solution de proximité. Dans le régiment de Navailles qui est, à ce moment-là stationné à Céret, ils demandent à deux militaires (un exempt et un cadet) d'enseigner le français. Cette expérience tourne au désastre. Non seulement nos deux « maîtres » n'ont aucun sens de la pédagogie, mais plus grave encore, aucun sens de la moralité. Leur « contrat » va se terminer un soir dans un café « *lo taulell de la casa de Francosco Fores situada devant l'era del Barri* », où, devant une assistance nombreuse, ils agressent et menacent de mort l'un des consuls.

Ainsi le 7 juin 1677, le Conseil de la Ville prend la décision suivante : « Et il fut délibéré de ne plus donner aucune charge d'enseignement à des soldats

qui enseignent aux jeunes gens qui leur sont confiés plus à voler qu'à lire et à écrire ».

6^{ème} épisode : un bon maître, et d'autres également...

Comme dans toutes (ou presque) les bonnes histoires, nous n'allons pas terminer sur des désastres et des catastrophes... Bien sûr qu'il n'y a pas eu que des maîtres incompetents et peu scrupuleux, il y a eu aussi de bons enseignants. Tenez, en voilà un : le Révérend Andreu Busquet, prêtre et bénéficiaire de la Communauté de l'église Saint-Pierre. Il possédait exactement les qualités exigées, à cette époque, pour un bon maître : talent pour instruire, talent pour se faire respecter des enfants et talent pour bien les éduquer en leur inspirant l'horreur des mauvaises manières. Voilà un homme qui a officié pendant 39 ans avec la réputation de « maître enviable » et « *home de tota satisfaction* ».

Pera Fabra, un laïc, a également rempli son contrat de 4 ans en étant maître de « *la scola de minyous xichs* » surtout destinée aux enfants pauvres. Il a enseigné sans problème le français, la doctrine chrétienne, l'écriture, l'arithmétique et les principes de la langue latine.

Et franchement, si on considère leur situation, ils avaient bien du mérite, ces enseignants : certes, ils avaient eu quelques augmentations. La ville leur payait un logement, fort modeste, qui leur servait souvent à la fois d'habitation et d'école... Elle leur offrait aussi la « *gramalla* », sorte de robe analogue à une bure. Une tenue obligatoire.

Comparons les prix à la même époque : une robe de consul valait 110 livres (pour un an), une « *gramalla* » d'enseignant 10 livres (pour 4 ans !) Il restait donc encore beaucoup de chemin à parcourir pour faire de cet état d'enseignant, un métier « honorable ».

7^{ème} épisode : les filles

Jusqu'en 1696 environ, les registres paroissiaux témoignent que les femmes capables de signer leur acte de mariage sont très rares... Cela va aussi changer et on va même estimer qu'une jeune fille de la campagne doit avoir un minimum d'instruction.

Les Intendants de la Région : M. de Trobat puis le Comte d'Albaret, décident de créer un établissement où « le sexe » apprendrait avec les pratiques de piété la lecture, l'écriture, le calcul et la langue française. Les religieuses de Sainte Catherine de Sienne ouvrent donc à Céret en 1705 une maison d'éducation et d'instruction. L'établissement se trouve « intra muros »

attenant à l'une des tours de la porte d'Espagne. Elles y reçoivent des pensionnaires payantes et elles tiennent une « classe ouverte et gratuite » pour les jeunes filles pauvres de notre ville.

Cette école resta ouverte pendant de nombreuses années, puis, la révolution arriva, avec son cortège de changements et sa nouvelle vision du monde.

Bien sûr, Céret n'a pas été la seule ville à avoir connu ce genre d'épisodes... Toutes les villes ou villages ont vécu ces soubresauts pittoresques voire pathétiques... Travailler sur du concret, c'est une chose, travailler sur la matière vivante que sont les enfants, c'est autre chose... Et traiter les maîtres enseignants sans considération et même parfois avec mépris, voilà qui n'aide pas à faire naître et grandir cette « fibre », cette « flamme » indispensables pour insuffler les messages pédagogiques.

Danielle Korn

La commission Culture travaille d'ores et déjà à l'élaboration d'un document sur l'école à Céret au XX^{ème} siècle. Vous pouvez partager avec nous, si vous le désirez, vos souvenirs de lieux, de maîtres et maîtresses, de camarades, de chahuts, farces, réprimandes, fou-rires... Ecrivez-nous au journal ou téléphonez au 04 68 87 65 47.



BILLET D'HUMEUR

Hé les piétons, z'avez pas fini de squatter les trottoirs ?

Madame P..., enseignante tout au long de sa vie professionnelle, a toujours été convaincue du rôle indispensable de sa fonction quant aux valeurs citoyennes à transmettre à nos chères petites têtes blondes ! Aujourd'hui, Madame P... est retraitée et, comme toutes personnes de son âge, elle n'a plus ses jambes de 20 ans !

Donc, ce jour là, chemin faisant, Madame P... fait ses courses à Céret, tirant son caddie.

Arrivée à la hauteur du Grand Café, elle ne peut continuer sa route, le trottoir étant largement occupé par la terrasse dudit café ; à juste titre, afin de poursuivre son chemin, Madame P... demande aux clients attablés de lui laisser le passage. Avec bonne grâce, ceux-ci se lèvent et déplacent chaises et tables.

Interpelé par ce remue ménage, un serveur s'avance, comprend la scène, se retourne vers Madame P ... et lui rétorque vertement : « VOUS AVEZ UN TROTTOIR EN FACE !!!... » L'invective est pour le moins surréaliste!!!... Peut-être cet individu sait-il écrire, lire et compter grâce à Madame P... ? A t-il été une de ses chères petites têtes blondes ? Mais laissons ce triste sire à sa misère intellectuelle. Sans doute n'a-t-il pas de parents, de grands parents ?.....Toutefois, cette anecdote pose un problème essentiel à la vie collective de la cité : à savoir,

- Le respect envers autrui
- Le respect de la loi
- Et enfin les droits et les devoirs de tout un chacun, pierre angulaire s'il en est, de toute vie en société.

Un de ces trois points paraît particulièrement important car il conditionne le troisième (droits et devoirs) et dans une moindre mesure le premier (respect à autrui).

- Petit rappel :

Le consommateur assis à la terrasse d'un café n'a guère le sentiment d'être installé sur un espace public ; pourtant ces installations sont le fait d'une activité privée de type commercial sise sur la voie publique : voie piétonne, trottoir, place etc... L'occupation temporaire, c'est à dire non fixée au sol, du domaine public est en principe soumise à autorisation municipale de 7h du matin à 1h du matin avec obligation de respecter une largeur minimum d'1,50m de passage piétons, libre de tout obstacle.

Ces droits de place de voirie (autorisation, obligation, application) ressort du domaine de compétence de Monsieur le Maire.

En l'occurrence il y a des lacunes..... !

Cathy et Micheline

XIPOTS

- Bonjour la Françoise. Ça y est, le calme est revenu à Céret.

- Ne m'en parle pas, Jeanne. C'est qu'à nos âges, ça nous fatigue toutes ces animations et tout ce monde.

- Je te comprends. On m'a même dit que pour la fêria, il y avait une panthère rose aux arènes !

- Une panthère rose, Jeanne ?

- Oui, Françoise. C'était notre députée habillée tout en rose avec un canotier. Même que quand on a joué la Santa Espina, elle ne s'est pas levée.

- Ça y est, Jeanne, elle a pris le pli de l'assemblée.

- Au fait, notre abbé n'était pas trop content au mois de septembre.

- Et pourquoi, Jeanne ?

- Les commerçants et L'Indépendant du 17 septembre ont élevé Saint Ferréol comme saint patron de notre ville.

- Ah, je comprends ! C'est saint Pierre qui en a pris un coup !

- Françoise, si on reparlait de notre canal de surverse...

- Ah ça, oui, on peut en parler... 90 000 € pour faire un biotope qu'ils disent.

- Un biotope ?

- Oui, Jeanne, une réserve d'algues et de bestioles de toutes sortes que les enfants des écoles pourront découvrir, ce qu'affirme notre professeur de biologie en charge de l'urbanisme.

- En somme Françoise, il y a des communes qui payent pour se débarrasser des moustiques et nous on paye pour qu'ils se développent.

- Tout à fait, Jeanne. Sans parler que certaines personnes « bien intentionnées » vont s'en servir comme dépotoir. La puanteur que dégage l'eau stagnante certains matins... !

- En tous cas, Françoise, pour l'odeur, ça nous fait une homogénéité avec le ruisseau qui coule en contrebas du parking car, là, c'est une autre faune qui se développe : les égouts d'une dizaine de maisons s'y jettent à ciel ouvert... Une visite à conseiller à nos élus.



- Pour en finir avec ce lieu, Jeanne, il semble que l'entretien de toutes les plantations et talus laisse à désirer. Je crois que l'équipe des jardiniers de la ville devrait être renforcée. Il faut que la municipalité se donne les moyens d'entretenir ce qu'elle entreprend.

- En parlant d'entretien, Françoise, je me suis laissé dire que la communauté de communes qui a en charge les déchetteries, envisage de les passer en délégation de service public.

- En somme, comme la gestion de l'eau avec Véolia ?

- Oui. Ils vont passer un appel d'offre et ensuite abandonneront les déchetteries à une entreprise privée.

- On sait ce qui va nous arriver si ça se fait : le prix des poubelles va augmenter car ces entreprises sont là pour faire du bénéfice et après, dans la foulée, pourquoi ne pas passer tout le ramassage des ordures ménagères au privé ? Déjà, dans la communauté de communes, deux villages fonctionnent comme ça.

- Eh bien, tu vois, Françoise, nos élus vont pouvoir prendre leurs responsabilités. Dans cette affaire on verra où ils se situent...

- Tu as vu, Jeanne, notre conservatrice du musée, le samedi 20 juin, s'en est pris à Henri Sicre, l'ancien maire et son équipe municipale, en disant qu'ils avaient massacré le paysage de Céret en créant le parking des Tins tel qu'il était et de suggérer un parking souterrain.

- En effet, Françoise, on me l'a dit. Je trouve qu'elle a la mémoire courte. A chacun son métier... Construire un parking souterrain en plein ravin au cœur de la zone inondable, c'est du domaine de l'irresponsabilité. Ce parking s'est construit à peu près au même moment où le musée s'est transformé et si Céret ne s'était pas agrandi, si l'urbanisation des Tins avec le circulaire et les nouveaux lotissements, n'avaient pas vu le jour, le musée serait resté dans l'état où il était. Notre conservatrice n'aurait pas eu l'occasion de présenter toutes les belles expositions qu'elle nous a fait connaître.

- Et tu vois, Jeanne, cerise sur le gâteau, aucune critique sur le pavé » Tinssimo », cet ensemble d'immeubles ne doit pas pour elle défigurer le paysage. Je crois plutôt que les amis de mes amis

sont intouchables.

- Ça me fait penser, Françoise, à la petite phrase de notre maire lors de son discours du 14 juillet, traitant de « bobocrates » les cérétans qui critiquaient la feria. On pourrait lui renvoyer la balle en lui disant que souvent il se comporte comme un autocrate. Quand à moi, je préfère de loin les démocrates.

- Tu as bien raison, Jeanne. Et la décision d'accorder un emplacement du parking des Tins à l'Ecureuil pour raison de travaux, tu sais qui l'a prise ?

- Non, Françoise, mais en créant un précédent de cette sorte, on s'expose à l'ouverture d'une galerie marchande sur ce parking. Il n'y a pas de raison que des commerçants qui rénovent leur boutique ne puissent pas faire la même chose.

- C'est vrai, Jeanne. Comme on a trop de places de stationnement, il faut penser à les combler...

- En parlant de places de stationnement, es-tu au courant du dernier projet de la nouvelle équipe des commerçants ?

-Non, Jeanne.

- Eh bien, Françoise, il s'agit d'installer pour les fêtes de fin d'année une patinoire sur la place du Barri et, tiens-toi bien, la mairie leur donne une subvention de 17000 € Le cout de l'opération revient à 46000 € et tout cela sera payant.

- Ça, c'est une priorité, Jeanne. Quand je pense qu'ils ne sont pas capables de finir d'aménager l'espace sportif du Pont qui pourrait servir toute l'année... On va investir 17000 € pour 15 jours !

- Dans le même ordre d'idées, il faudrait leur suggérer de créer l'été prochain « Céret plage » sur les boulevards...

- Eh, Jeanne, entre l'ADAC, l'ACCA et l'ACAC, je m'y perds un peu. Si tu t'y retrouves, tu peux m'expliquer ?

- Eh bien, Françoise, l'ADAC c'est cette association qui organise les corridas au mois de juillet depuis 21 ans sans subventions, l'ACCA, c'est une association de chasseurs qui nettoie les sentiers de la commune et l'ACAC, c'est une association qui cherche des subventions pour installer une patinoire.

- Merci, Jeanne, j'y vois plus clair.

- Tu sais que le préfet vient de réquisitionner la Salle de l'Union pour la vaccination de la grippe pour 4 mois ? Ils ont prévu 28000 doses pour le secteur.

- Oh, là, là, Jeanne, entre le sol du gymnase qui est en réfection alors qu'il aurait pu être fait en juillet et août, la Salle de l'Union qui n'est pas disponible, ça va être la joie.

- En tous cas, Françoise, je crois qu'on peut leur dire : nous, pour prévenir la grippe, on a fait provision de rhum pour les grogs à venir. Bonne santé à toutes et à tous.

LE BILLET DE LA JOSÉE

Une lectrice assidue et qui me suit à la trace me signale que je n'ai pas bien parcouru le quartier de Nogarède et surtout ses trottoirs. Bien m'en a pris, semble-t-il, puisque j'en serai revenue avec de la crotte de chien sous mes semelles !

Décidément, les trottoirs font parler d'eux... On avait Céret et son musée, Céret et ses platanes, Céret et sa feria, on a maintenant Céret et ses trottoirs...inutilisables. Qu'on se le dise, les trottoirs de Céret ne sont pas faits pour les piétons.

Les rues, par contre, sont devenues sentimentales. On ne peut plus circuler sans rencontrer des panneaux montrant un bonhomme qui rit, ou qui boude, ça dépend apparemment de la vitesse à laquelle vous roulez. Alors on cherche à lui faire plaisir, à ce bonhomme. Sauf que celui de l'avenue Francesc Irla boude tout le temps, même quand on roule au pas. Ce doit être un taciturne. Ou bien c'est la proximité de l'école qui ne lui convient pas.

En parlant de rues, celles de Céret Centre mènent à des parkings. Jusqu'ici, tout est normal. Un parking, c'est fait pour s'arrêter, pas pour faire des tours de manège. Et pourtant, tout l'été, et même au-delà, c'est la foire permanente. En plus, les parkings sont de plus en plus réservés à un tas d'autres occupations que celle de parkings : pour des concerts, des repas, des spectacles, des banques... Alors les voitures à la recherche d'un lieu pour se poser tournent, à droite, à gauche, à reculons, de biais... Les conducteurs guettent le tintement de clés, signe que quelqu'un se dirige

vers sa voiture (enfin, on l'espère) ou bien le moindre mouvement de véhicule qui pourrait partir, peut-être, oui, non, et on recommence à tourner...

Il paraît que quelqu'un a dit qu'on n'aurait pas dû construire le parking des Tins... Quelqu'un qui circule en hélicoptère, très certainement.

Et voilà que l'OMC se joue les Pénélope, celle qui tricotait et détricotait en attendant le retour d'Ulysse. On ne sait pas de qui l'OMC attend le retour mais en attendant, elle défait l'association, refait une autre association, peut-être une fédération d'associations. C'est pour être municipal, enfin pas tout à fait municipal, un peu municipal et un peu associatif tout de même, on s'y perd. En attendant, municipal ou pas, associatif ou pas, on n'aura rien de culturel cet hiver. Voilà que la grippe, celle qui répand la terreur, nous prive de réunions, de spectacles, de rifles et d'autres festivités jusqu'au printemps. On nous a réquisitionné la salle de l'Union ! Quand on pense que dans les P.O il y a déjà eu 39 morts par la pollution, ils vont finir par nous réquisitionner les platanes.

On verra bien si je ris encore quand je serai clouée dans mon lit avec une bouillotte sur la tête et un thermomètre au fond de la gorge ! Maline, va !

COURRIER des LECTEURS

Un lecteur anonyme nous écrit :

« La piscine municipale n'est ouverte au public que 2 mois par an : soit juillet et août. Or déjà en juillet elle est fermée un dimanche, pour compétition ! Durant la semaine, les pauvres utilisateurs que nous sommes, sont parqués dans les 2/5 du grand bassin afin de laisser les 3/5 aux « futurs élites de la natation » pour cause d'entraînement. Malheur à ceux et celles qui ne font pas des chronos dignes des compétitions internationales. Il nous faut slalomer entre les sauteurs, les plongeurs, les adeptes du sous l'eau tout cela dans un espace plus que limité !!! sous l'œil narquois des maîtres nageurs. Autant dire que le conflit des générations se déroule quotidiennement dans ce bassin.

Le Grain de Sel ne pourrait-il pas suggérer la proposition suivante : de 9h à 10h apprentissage natation + entraînement des nageurs du club afin que dès 10 h le grand bassin redevienne « grand » afin que la majorité d'entre nous, jeunes ou vieux, puisse profiter au maximum des bienfaits de la natation ! »

L'actualité de l'eau

En Catalogne

La région catalane souffre d'une pénurie d'eau douce chronique. En mai 2008, des bateaux remplis d'eau douce ont commencé à acheminer de l'eau depuis Marseille. On envisageait même de transférer par aqueduc les eaux du Rhône vers la Catalogne. Finalement, on a préféré la construction d'usines de dessalement d'eau de mer.

La première de ces usines a été inaugurée à Prat de Llobregat près de l'aéroport de Barcelone.

Son fonctionnement est relativement simple. L'eau de mer est pompée à 2,2 km de la côte et à 24 m de profondeur. L'eau passe plusieurs membranes : les deux premières servent à filtrer les impuretés et la troisième, celle de « l'osmose inverse » dessale l'eau de mer en eau presque potable. Des minéraux seront ensuite ajoutés pour la rendre définitivement potable. Capacité : sur 100 litres d'eau de mer on produit 45 litres d'eau potable. Les 55 litres restant sont renvoyés à la mer.

Du dépôt d'eau le plus proche, 4,5 millions d'habitants peuvent être approvisionnés. Cette usine, la plus grande d'Europe, permettra de satisfaire 20% des besoins en eau de l'agglomération.

Est-ce suffisant ? Non. Aussi la région est en train de construire deux autres usines de dessalement. Actuellement, l'usine de Prat de Llobregat fonctionne à 20% de ses capacités. A terme elle produira chaque jour 200 000 000 de litres d'eau potable.

Quel sera l'impact sur l'environnement ? Il est encore trop tôt pour le dire.

Et l'aspect financier ? Cette usine coûte 230 000 000 € financés par l'Union Européenne à hauteur de 75%. Prix du m³ d'eau dessalée : 50 à 60 centimes d'euro (le prix actuel de l'eau à Barcelone est de 32 centimes d'euro).

Simultanément, une politique d'économie de l'eau a été mise en place. L'an dernier 1 million de filtres diffuseur pour robinet ont été distribués et un système de pénalisation pour ceux qui consomment le plus a été instauré. Résultat, la consommation a diminué de 20% en 2008 à Barcelone pour atteindre 108 litres par jour et par personne (deux fois moins qu'à Madrid).

Dernier point : la technologie de l'usine est française mais les choix politiques en matière d'approvisionnement en eau potable relèvent du gouvernement catalan.

Où en est la Seine ?

Ce fleuve qui traverse la capitale et l'une des régions les plus actives de notre pays a mauvaise réputation. De quoi désespérer les pêcheurs.

Surprise ! On constate aujourd'hui la réapparition dans le fleuve d'espèces qui avaient disparu depuis longtemps. Ainsi, la presse nous signale que les saumons remonteraient le cours du fleuve.

Ceci ne s'est pas fait tout seul. Evidemment, il n'y a pas eu d'apport des sociétés de pêche. En revanche, les communes, communautés de communes, les départements, les régions ont conjugué leurs efforts avec l'agence de bassin de la Seine pour réhabiliter le fleuve.

Où en est la Baltique ?

Cette mer est l'une des plus fréquentées du monde ; les navires de commerce la sillonnent en tous sens. Pendant des décennies, on l'a considérée comme une poubelle. Surprise là encore ! La situation s'améliore. Signe visible, la présence de morues attestée par les prises des pêcheurs. Cela ne s'est de nouveau pas fait tout seul : les états riverains font le ménage sur les côtes. La Norvège s'est attelée au dépeçage de l'épave d'un navire soviétique échoué depuis longtemps sur ses côtes. Les dégazages des pétroliers existent encore mais ils se font plus rares. C'est l'Europe qui est ici maîtresse d'œuvre et qui fait respecter les réglementations. Elle en a les moyens.

On peut rapidement tirer la leçon de ces quelques exemples : l'eau est une ressource précieuse. Il faut la défendre et ce n'est pas une bataille perdue d'avance. Ce n'est pas la concurrence ni l'intervention de partenaires industriels ou commerciaux qui sont décisifs. Ce qui est décisif, c'est l'intervention des pouvoirs publics émanant des choix citoyens.

Paul Depys

Droit d'accès impossible

Moi qui circulais momentanément en fauteuil roulant, suite à une chute, j'ai pu découvrir l'envers du décor de Céret qu'on ne peut imaginer lorsqu'on est valide. Lors du dernier téléthon (voir Céret Infos 1er trimestre 2009), la commission sociale de la municipalité a découvert les points noirs de l'accessibilité aux personnes handicapées, et a affirmé tout faire pour y travailler, ceci malgré l'incivisme des automobilistes.

De la place de la République à la salle de l'Union, en

passant par la rue St Ferréol (et je ne cite pas tout), les fauteuils sont trop souvent « interdits de passage » dans de nombreux lieux publics. Les trottoirs sont très difficiles d'accès et le sol est très inégal ; le peu de pavés se trouvant sur le boulevard Maréchal Joffre représentent un véritable danger. Il est pratiquement obligatoire de circuler sur la chaussée où passent les voitures.

Lorsqu'il s'agit de changer de trottoir, des grilles sont installées qui couvrent le ruisseau, mais elles sont trop espacées et les roues des fauteuils s'y coincent. Pourquoi ne pas installer des grilles plus solides ? Les jours de marché, beaucoup de personnes, et pas seulement des personnes âgées, sont victimes de chutes. D'autres grilles, plus sécurisées, sont placées ponctuellement mais elles sont réservées pour les festivités, lors de la fêria par exemple. » Il ne faudrait pas qu'une personne qui a trop bu se fasse mal ».

Le canal qui coule au centre-ville fait le charme de Céret ainsi que les pavés qui sont classés monument historique. Soit. Mais certains faux trottoirs semblent juste servir aux besoins de nos amis les bêtes.

Une personne handicapée est victime de discrimination à l'enceinte même de la mairie : j'ai rencontré monsieur Bruzy pour faire part de mes observations mais n'ayant pu accéder à son bureau, je me suis retrouvé dans celui de l'état civil où aucune confidentialité n'est respectée. De même, une personne handicapée ne peut accéder au 1er étage si elle veut assister au conseil municipal et ne peut donc a fortiori le faire en tant qu'élue.

Un bâtiment aménagé avec une issue qui se trouve en majorité à l'arrière est souvent le lot quotidien que subit une personne avec un handicap, ce qui fait honte à notre société.

J'ai écrit cet article en pensant aux gens qui sont malheureusement victimes d'handicap à vie. Lors des préparations aux élections, on oublie trop souvent, dans les programmes, les personnes âgées, celles qui sont handicapées, mais aussi les mamans qui circulent avec des poussettes.

Des textes de loi exigent depuis 1978 que, pour une ville de plus de 5000 habitants, des évaluations doivent être effectuées et des travaux réalisés dans les 5 à 15 ans. On doit « établir un plan d'adaptation de la voirie publique et notamment des trottoirs ». Ce plan fixe « les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées l'ensemble des circulations piétonnières et des aires de stationnement. Toute réfection d'une partie de la voirie doit comporter sa mise en conformité avec ce plan » (art.4, décret 78-1167 du 09-12-78).

Précisons que le montant peut être subventionné en partie par le Conseil Général.

Etienne Lomprez

A propos du dernier Office

« L'Office Municipal de la Culture n'est plus. Officiellement dissoute l'association culturelle a officiellement passé le flambeau à la Mairie » relate l'Indépendant, en date du 29.09.09.

Ainsi donc, après la dissolution de l'Office Municipal des Sports, la suppression par décision unilatérale des Comités de Quartiers, la mise en sommeil du Comité des Fêtes, c'est l'Office Municipal de la Culture, qui, comme il est dit pudiquement « passe le flambeau ». C'est-à-dire, de façon moins allégorique, que toute décision en matière culturelle s'opérera désormais en commission municipale de la Culture.

Exit l'OMC, espace de concertation, interface indépendante entre les élus, les acteurs de la culture et la population cêrétane : les associations culturelles seront dorénavant en prise directe avec les élus. Et notamment pour l'attribution des subventions, si nécessaires à leur fonctionnement...

« Les statuts étaient devenus obsolètes » argue-t-on pour justifier la dissolution. Ne suffisait-il pas de modifier ces statuts pour conserver cette structure... ?

Cette dissolution de l'OMC traduit une fois de plus la volonté manifeste de l'exécutif local de tout centraliser, et d'annihiler progressivement toute forme de démocratie participative.

Cette manière d'exercer le pouvoir est certes dans l'air du temps. Mais Céret mérite une autre politique culturelle, ambitieuse et ouverte ; et l'air du temps, selon Milan Kundera, n'est que « le destin des feuilles mortes ».

Claire Rodriguez

.....✂.....
• **Je souhaite adhérer à l'association « Citoyens dans les Quartiers de Céret » et recevoir les 4 numéros annuels du « Grain de sel ».**

• NOM :

• Prénom :

• Adresse :

• Téléphone :

• Courriel :

• Date :

• *Signature* :

• Je joins un chèque de 8 € pour une personne seule,
de 10 € pour un couple.

• Adresser à : « Citoyens dans les Quartiers de Céret »,
18, rue de la République, 66400 Céret.
Téléphone : 04 68 87 20 26

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Ça risque de patiner dur !



Ce journal n'est lié à aucun parti, aucun syndicat, aucune institution. Il n'est pas coté en bourse...
Il n'est fâché avec personne ou presque...

Directeur de la publication : Robert Jeanpierre

Imprimerie du Néoulous - Céret